

PRÉFET DE LA CHARENTE

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Angoulême, le 31 janvier 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

RN10 LGV Tours - Bordeaux Construction d'un ouvrage d'art

Commune de Roullet-Saint-Estèphe

La poursuite des travaux de construction de l'ouvrage d'art de la LGV section Tours-Bordeaux, sur la RN10 sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe, nécessite la mise en place de mesures temporaires d'exploitation le mardi 5 février 2013 <u>de 8h à 17h</u>:

dans le sens Bordeaux-Angoulême :

• Fermeture d'une voie de circulation : Les usagers de la RN 10 ne peuvent circuler que sur une seule voie.

dans le sens Angoulême-Bordeaux :

- Fermeture d'une voie de circulation : Les usagers de la RN 10 ne peuvent circuler que sur une seule voie.
- Fermeture de la bretelle <u>d'entrée</u> de la RN 10 de l'échangeur de la ZE de Roullet. Les usagers emprunteront les itinéraires de déviation matérialisés par des panneaux à fonds jaune.

La vitesse maximale autorisée sera fixée à 90 km/h dans la zone des travaux.

Pour leur sécurité et celle des intervenants, les usagers sont vivement invités à renforcer encore leur vigilance et à faire preuve de la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la signalisation.

Afin de connaître les perturbations relatives aux travaux sur la RN10, les usagers sont également invités à consulter le site Internet de la DIR Atlantique :

http://www.dir.atlantique.developpement-durable.gouv.fr

La direction interdépartementale des routes Atlantique (district d'Angoulême) est à la disposition des usagers pour tout renseignement au **05.45.94.52.60**.

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37 DIR Atlantique : Sylvie BONSON - 05 57 81 65 13